

L'An Deux Mille Quatorze mardi 28 janvier, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, MM LE POULAIN, LAATRIS, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, MM ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, GAMINETTE, NDOMBELE, MMES RAMI, MAUREILLE, MM SOILHI, LOUISON, TROADEC, MOURGEON, GAUBIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. BERCHMAN représenté par M. LAATRIS, Mme ZIZANI représentée par Mme TAWAB, Mme LADJ représentée par M. TROADEC, Mme MABANZA représentée par Mme OGBI, Mme PIVOT représentée par M. MOURGEON

ABSENT EXCUSÉ : M. MELE

ABSENTS : M. VENT, MMES AUBRY, KENYA, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, Mme ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 21

Délibération DEL-2014-0013 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013 - Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 21 janvier 2014,

Vu sa délibération n° DEL_2014_0008 en date du 28 janvier 2014 portant approbation du compte de gestion « Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain 2013 »,

Vu sa délibération n° DEL_2014_0003 en date du 28 janvier 2014 portant approbation du compte administratif « Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain 2013 »,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Autonome du Renouvellement Urbain,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Délibère et,

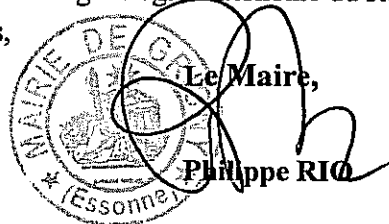
Décide d'affecter le solde du résultat déficitaire de clôture 2013 de la section d'investissement - Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain - soit la somme de -760 441,00 €, et le résultat excédentaire des reports, soit la somme de 1 265 103,21 €, au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget 2014, soit un total de 504 662,21 €,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de clôture 2013 de la section fonctionnement - Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain - soit la somme de 304 071,65 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget 2014,

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget Régie Autonome du Renouvellement Urbain 2014.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Philippe RIO



Vote pour : 24

Abstentions : 2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2014

Transmis en Sous Préfecture le

30 JAN. 2014